

PLAN DE RELANCE

LES PROPOSITIONS DES PME DES TERRITOIRES

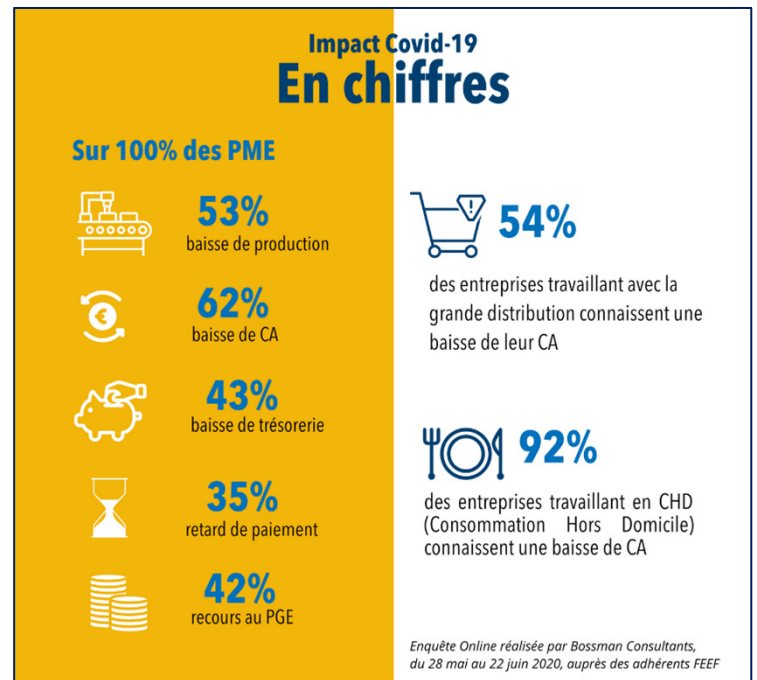


PREAMBULE

Dans le cadre du Plan de relance, la question de la relocalisation et de la réindustrialisation de la France est au cœur des discussions. Pourtant, **des entreprises industrielles avec un fort ancrage régional et créatrices d'emplois locaux, sont déjà présentes dans les territoires, en avant-garde. Il s'agit des Entrepreneurs PME indépendants, fournisseurs alimentaires et non alimentaires de la distribution.**

Il est crucial que le gouvernement les soutienne et lève les freins à leur développement pour assurer une reprise économique durable de la France.

Voici les 5 propositions prioritaires à mettre en œuvre pour y parvenir.



#1 REFORMER EN PROFONDEUR LA FISCALITE

La réduction des charges sociales et des impôts des entreprises est la première étape pour relancer l'économie et lutter contre le chômage en permettant aux entreprises d'investir, d'innover, de gagner en compétitivité et donc de créer des emplois. Les industriels PME sont fortement impactés par ces taxes, en particulier celles portant sur les facteurs de production, alors que ce sont eux qui créent le dynamisme économique sur le plan local, indispensable au développement de l'emploi et des collectivités.

BAISSER le coût du travail par une réduction pérenne des charges sociales payées par l'employeur sur les salaires pour améliorer la compétitivité des entreprises. Sinon, à partir d'un certain niveau, un coût du travail trop élevé équivaut à une « taxe à l'emploi » qui entretient le chômage.

REDUIRE la fiscalité de production qui pèse 3,6% de la valeur ajoutée des entreprises françaises en la ramenant au niveau de l'Allemagne, soit 0,5% de la valeur ajoutée.

HARMONISER le taux d'impôt sur les sociétés dans la moyenne effective européenne (15%) afin de ramener celui payé par les PME au même niveau que celui réellement payé par les multinationales (33% vs. 17%) pour assurer une équité fiscale entre PME et grands groupes. Cela permettrait de tenir compte de l'optimisation fiscale au plan international dont peuvent bénéficier les multinationales contrairement aux PME.

SIMPLIFIER, clarifier et rendre plus transparente la fiscalité locale. Cette dernière se caractérise en effet par une complexité des modes de calcul (diversité des assiettes d'imposition, exceptions,...) qui la rend illisible et chronophage pour les Entrepreneurs PME.

ALLEGER la fiscalité en matière de transmission et porter l'exonération du Pacte Dutreil à 95%, voire une exonération totale en cas de conservation à dix ans de l'entreprise.

#2 RENFORCER LE TISSU INDUSTRIEL LOCAL

La relance économique et la vitalisation du tissu local passent par un renforcement des activités industrielles par nature pérennes et structurantes pour les territoires. Considérant la désindustrialisation de la France mise en exergue par la crise « Covid-19 », il est crucial de prendre des mesures pour favoriser l'installation et le développement d'industries créatrices de valeur et d'emplois qualifiés, à l'image des PME des Territoires.

ACCORDER une prime à la fabrication française et locale sous la forme d'un crédit d'impôts pour permettre la pérennisation et le développement des filières et secteurs stratégiques, comme l'agroalimentaire.

INCITER fiscalement les Communautés de communes à permettre l'aménagement de surfaces à vocation industrielle, avec des prix de terrains aménagés à prix coûtant, afin de favoriser l'apparition et le développement de zones d'activité industrielle génératrice de valeur ajoutée.

EXONERER totalement l'Entrepreneur PME de la plus-value sur le foncier ou le bâti foncier lors du réinvestissement total du produit de la vente du foncier sur le territoire national pour favoriser les agrandissements et le maintien sur le territoire des entreprises.

#3 HARMONISER LA RELATION INDUSTRIE

COMMERCE

Les PME représentent 98% des fournisseurs de la distribution et assurent la croissance des ventes des distributeurs en leur apportant de la valorisation et des produits différenciants. Néanmoins, l'augmentation du déséquilibre dans les relations commerciales entre un amont atomisé et un aval concentré aggrave la pression sur les industriels PME qui ont progressivement perdu la maîtrise de leur tarif, expression du positionnement stratégique de l'entreprise, au détriment de l'investissement, de l'innovation, de l'emploi sur les territoires et des revenus des agriculteurs.

RENDRE d'application immédiate la date du tarif fournisseur : en amont de la négociation commerciale, le fournisseur adresse le même tarif à l'ensemble de ses clients-distributeurs qui l'appliquent immédiatement (dans les deux mois après son envoi par LRAR). Fournisseur et distributeur sont libres de négocier ensemble les conditions de ventes (promotions, ristournes,...) qui assurent le développement du courant d'affaires avec l'enseigne.

SUPPRIMER l'encadrement en volume des promotions de tous les produits alimentaires qui a créé une barrière à l'entrée sur les marchés pour les PME. La promotion est, en effet, l'unique levier pour les PME pour faire connaître leurs produits auprès du consommateur, ayant des budgets forces de vente, marketing et publicité très limités.

TRAITER avec discernement les PME pour aménager un cadre plus favorable de relations commerciales par la prise en compte de leurs spécificités et fragilités : marques substituables, faibles contreparties, forces de vente limitées et souvent en état de dépendance économique avec leurs clients, contrairement aux multinationales qui, par leur poids (grandes marques incontournables), ont une relation équilibrée avec la distribution.

#4 METTRE FIN AUX DISTORSIONS DE CONCURRENCE

La multiplication des Ententes des centrales d'achat de la distribution et la concentration des multinationales met à mal le principe fondamental de libre concurrence permettant à l'économie de marché de fonctionner correctement. Ce rapport de force fragilise encore plus les PME qui sont structurellement dans une relation déséquilibrée avec leurs clients et leurs concurrents multinationaux.

RECONNAÎTRE au niveau constitutionnel le principe de différenciation PME pour prendre en compte les spécificités des PME et des Entrepreneurs PME indépendants afin de les traiter avec discernement sur le plan commercial, économique, fiscal, environnemental et social et ainsi mettre fin aux distorsions de concurrence qui déséquilibrent les relations commerciales.

INTERDIRE les Ententes et les Alliances conclues entre entreprises qui conduisent à des regroupements dont la part de marché dépasse 10% sur un même secteur d'activité. En effet, dans un tel cas, le prix devient alors l'expression de la domination du marché et remet en cause le libre jeu de la concurrence.

CONTRÔLER les remises internationales et leurs contreparties sur le marché français, qui viennent contourner la loi et freiner le développement des PME indépendantes françaises.

METTRE EN PLACE la « TVA compétitivité » pour lutter contre la concurrence inégale et déloyale sur le marché français en baissant progressivement les charges sociales des entreprises françaises – qui supportent intégralement le financement de la protection sociale – et les reporter sur tous les produits vendus en France, y compris étrangers.

#5 CONCILIER DEVELOPPEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour les Entrepreneurs PME, **la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de progrès, guidée par des valeurs humaines, d'authenticité, d'engagement pérenne et d'éthique concrète.** Ainsi, les PME sont naturellement RSE. Il est néanmoins nécessaire d'inciter les PME à formaliser et valoriser leur approche RSE auprès de leurs parties prenantes. D'autant plus que les consommateurs et les citoyens ont confiance dans les PME.

PREVOIR un abattement fiscal pour les entreprises qui créent de l'emploi sur les territoires et qui sont implantées industriellement sur le sol français, comme les PME et ETI reconnues par le label « PME+ » (Pour un Monde + Engagé), construit sur la norme ISO 26000.

OCTROYER un crédit d'impôt aux entreprises qui investissent dans le développement durable (RSE, conversion à la bio, commerce équitable,...).

REHABILITER dans la société l'image et le rôle contributeur de l'Entrepreneur PME Indépendant qui prend personnellement des risques et incarne un modèle de développement économique humaniste se caractérisant par une forte proximité entre le dirigeant et son équipe, un ancrage territorial, une vision de long terme et une préférence pour l'investissement plutôt que pour le dividende.

FEEF

LES PME DES TERRITOIRES



20 000

ENTREPRISES



250 000

EMPLOIS



100 MDS €

CHIFFRE D'AFFAIRES

La **FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France)** représente les PME des Territoires, industriels et fournisseurs alimentaires et non alimentaires de la distribution. Cela correspond à 20 000 entreprises françaises, 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 250 000 emplois directs. Véritable vivier d'entreprises stratégiques pour notre croissance et notre compétitivité, il s'agit d'entreprises implantées industriellement en France, à capitalisation patrimoniale ou familiale, qui ne délocalisent pas, innovent, vitalisent les territoires et assurent la diversité du tissu économique et social.



www.feef.org

8 rue d'Athènes - 75009 Paris
01 47 42 38 64 - feef@feef.org

